

S'informer près de chez soi

Pour être au plus près des besoins des usagers, les services du Conseil départemental sont implantés sur tout le territoire ; et chacun peut contacter l'Unité Territoriale la plus proche de son domicile.

Le service de proximité :

Le Département développe une action sociale de proximité.

Les équipes médico-sociales du Conseil départemental agissent au plus proche des attentes des lieux de vie et des besoins des populations en prenant en compte la spécificité géographique et sociale des territoires.

Elles luttent en permanence contre l'isolement en mettant en place des actions tendant à créer du lien social et des échanges entre les générations. Le Département assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de toute personne sollicitant un droit logement, RSA, etc...) ou à toute autre aide financière.

Pour cela des lieux d'accueil existent, les Centres Médico-Sociaux (**CMS**) permettent sur l'ensemble du territoire départemental un service de proximité assuré par des équipes composées à la fois d'assistants sociaux, de secrétaires, de puéricultrices, de sage femmes et d'éducateurs.

A votre service :

L'équipe médico-sociale est composée de professionnels aux compétences complémentaires.

Un responsable coordonne et anime l'équipe de travailleurs sociaux, médico-sociaux et administratifs : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, médecins, sage-femme, puéricultrices et psychologues, agents d'accueil.

L'Unité Territoriale travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux, notamment la mission locale, l'agence de Pôle Emploi, les associations d'insertion etc..

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux rencontrent le public sur rendez-vous, en permanences sociales, en consultation, ils effectuent également si nécessaire des visites à domicile.

Les Unités Territoriales sont ouvertes de lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



La carte des Unités Territoriales du Département de la Dordogne
[Carte au format PDF](#)

